



## « Silence ! On tue... »

Exposition réalisée par Francine Kimpe Geeraert  
Professeur agrégé d'Histoire Géographie.  
Responsable du service éducatif du musée.

### La Libération des Camps.



Le 11 avril 1945, les Américains entrent à Buchenwald et découvrent des enfants

Les Alliés connaissaient l'existence des camps par des témoignages et des photographies aériennes. A l'ouest, le 23 novembre 1944, c'est la découverte du camp de concentration, évacué, de Natzweiler-Struthof sur le territoire français. A l'est " les centres de mise à mort " de Chelmno, de Belzec, de Sobibor, de Treblinka ont cessé de fonctionner, l'Armée rouge entre à Majdanek, vidé de ses détenus en septembre 1944 et le 27 janvier 1945 à Auschwitz, où survivent 7650 personnes. Les Allemands reculent et poussent devant eux dans d'horribles marches de la mort des milliers de déportés malades, mal vêtus et affamés. Les camps situés au cœur de l'Allemagne ne seront libérés qu'en avril mai 1945, l'organisation interne des camps contrôlée par des "politiques " a parfois réussi à éviter la mort des détenus : à Buchenwald, la résistance clandestine sauve un millier d'enfants de moins de 15 ans évacués des camps de Pologne.

### Le Retour de Jean Soudan.

Jean Soudan, membre de l'OCM, arrêté pour faits de résistance, le 4 avril 1944, est interrogé et torturé dans les locaux de la Gestapo, 18 et 20 rue François de Badts à La Madeleine. Inculpé "d'espionnage, établissement de plans, tentatives d'attentats contre un membre de la Gestapo, action en faveur de l'ennemi, aide aux réfractaires, détention d'armes", il est déporté à Ebrach puis à Flossenburg où il reçoit le triangle rouge avec un F et le numéro 43400. Déporté politique NN, il est soumis à de durs travaux et envoyé en février 1945 au kommando de Porschdorf. Il s'évade lors de l'évacuation du camp, survit de justesse et parvient à rentrer à Roubaix le 5 juin 1945. Affaibli, il a perdu 40 kilos et mutilé par une expérience médicale, il est hospitalisé pendant plusieurs mois. A peine rétabli mais conscient des enjeux, il témoigne au procès des chefs de la Gestapo de La Madeleine qui se déroule à Lille au Palais Rameau en 1948.



Jean Soudan témoigne au procès des criminels de guerre en 1948

## Destins tragiques.

A son retour entre le 4 et le 6 juin 1945, elle apprend d'un déporté le décès de son père, mort de faim et de maladie à Gross Rosen le 19 décembre 1944. Ceux qui sont rentrés des camps restent marqués par cette cruelle expérience. Il est difficile et douloureux de parler. Jean Soudan a retrouvé son ami Roger Leye qui lui avait sauvé la vie. D'autres sont morts de faim, de froid, des mauvais traitements : René Thomas est tué d'une injection. La presse régionale annonce l'arrivée des convois en provenance d'Allemagne, les familles se précipitent, interrogent les rescapés, montrent des photos, publient des avis de recherche. Les survivants doivent réapprendre à vivre, à travailler : " Il a fallu de longues semaines, peut être beaucoup plus " confie Jean-Marie Fossier, commandant FTP, rentré de Buchenwald, le 1<sup>er</sup> mai 1945.



Raymonde Florquin Marc,  
déportée à Ravensbrück  
Matricule 42790

## Le Procès de Nuremberg : la justice des vainqueurs, 20 novembre 1945 - 1<sup>er</sup> octobre 1946.



Marie-Claude Vaillant  
Couturier témoinne

Devant le tableau de plus en plus sanglant des batailles entre les nations au XIX<sup>ème</sup> siècle des hommes politiques, des écrivains, des penseurs avaient essayé de limiter les armements et de créer un droit de la guerre. Lors des conférences de Téhéran, en novembre décembre 1943 et de Yalta en février 1945, les Alliés prévoient le " châtiment par le moyen de la justice organisée des responsables des crimes qu'ils les eussent ordonnés ou commis ". Le Tribunal militaire international de Nuremberg est créé par l'accord quadripartite de Londres du 8 août 1945. Les juges sont 8 : 2 juges par Etat allié, les accusés sont des personnes physiques et des organisations criminelles. Les chefs d'accusation sont le complot, les crimes contre la paix, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité. 21 des 24 accusés sont présents et plaident non coupables. Des rescapés viennent témoigner et décrivent les expériences atroces, les exécutions massives, la mort lente. 4 chefs d'accusation sont retenus contre Goering, Keitel, von Ribbentrop : ils sont condamnés à mort. Speer accusé de crime de guerre et de crime contre l'humanité est condamné à 20 ans d'emprisonnement.

## Le Procès Eichmann : le Réveil de la Conscience.



Eichmann pendant son procès :  
11 mai - 15 décembre 1961.

Le mot " Génocide " est forgé , en 1944 par le juriste Raphaël Lemkin, juif américain d'origine polonaise, professeur à Yale. La convention sur le génocide est publiée en 1948. En Europe, l'effort porte sur la reconstruction. Un nouvel État, Israël s'affirme au sein des nations et dispose d'une loi pour juger les criminels nazis et leurs collaborateurs. Un criminel, Eichmann, est retrouvé en Amérique latine, enlevé le 11 mai 1960 et traduit devant un tribunal à Jérusalem. Eichmann est soumis à 15 chefs d'accusation : 8 concernent les Juifs de 18 pays, 4 concernent des Polonais, des Tziganes, des Slovénes et les enfants de Lidice, 3 concernent son appartenance à des organisations criminelles. Eichmann reconnu coupable de "crimes commis contre le peuple juif, crimes contre l'humanité, crimes de guerre " est pendu le 31 mai 1962. Ce procès relance la poursuite des criminels nazis. La France et l'Allemagne suppriment la prescription pour les crimes contre l'humanité. C'est ainsi que la France va inculper Leguay, Bousquet, juger Barbie, Touvier, Papon.

## L'Ex-Yougoslavie : un génocide condamné.

Après la mort de Tito en 1980, la fédération yougoslave se délite et finit par éclater en juin 1991. Chaque république souhaite voir ses nationaux à l'intérieur de ses frontières. Des mesures de nettoyage ethnique commencent entre Croates, Bosniaques, Serbes, Kosovars. Des familles sont chassées de leur maison, elles sont séparées, les hommes sont assassinés ou enfermés dans des camps, les femmes violées, les enfants meurtris. Des villes sont assiégées : Vukovar, Sarajevo. Les casques bleus de l'ONU tentent de s'interposer à Sarajevo dont le siège dure du 8 avril 1992 au 29 août 1995 mais la solution politique tarde. Les Accords de Dayton sont signés en 1995. Les frappes de l'OTAN en 1999, donnent un coup d'arrêt aux revendications serbes. Le 3 juillet 2001 ; l'ex-président yougoslave Slobodan Milosevic comparait pour la 1<sup>ère</sup> fois devant le TPIY à La Haye.



Des musulmans bosniaques détenus au camp d'Omarska

## Le Rwanda : un génocide annoncé.



Rescapé, victime de coups de machette.

Le Rwanda est un pays de 7.500.000 habitants au cœur de l'Afrique des Grands Lacs. D'avril à juillet 1994, 1 million d'habitants ont été "coupés". Les tueurs, 200.000 à 250.000 sont des Hutus, hommes, femmes, enfants. Les victimes sont des Tutsis pour plus de 90% et des opposants Hutus. Depuis 1959, date de la mort du dernier roi Tutsi, les communautés s'affrontent dans cette région de forte densité. Début 1994, les Hutus se vantent de pouvoir tuer 1000 Tutsis toutes les 20 minutes. Les bourreaux organisés par l'État possèdent un savoir faire orchestré par la radio des Mille Collines, une technique : la machette, des victimes désignés comme des cancrelats. Le tribunal pénal international pour le Rwanda commence ses travaux le 8 novembre 1994 à Arusha en Tanzanie. C'est la 1<sup>ère</sup> juridiction pénale internationale qui interprète la convention de 1948 sur la prévention et la répression du génocide. Le 20 octobre 2000, Jean Kambada, ex 1<sup>er</sup> ministre, est condamné à la réclusion à perpétuité pour participation au Génocide, c'est le 1<sup>er</sup> chef de gouvernement condamné pour cet acte.

## Le Cambodge : un génocide impuni.

Le régime de Pol Pot qui prend le pouvoir au Cambodge le 17 avril 1975, fait 2 millions de morts sur 7 millions de Cambodgiens en 3 ans, 8 mois, 20 jours. Le but de l'organisation khmer rouge ou "Angkar" est de créer une société égalitaire et purifiée en éliminant du véritable peuple ancien khmer le peuple nouveau des villes. La capitale Phnom Penh est vidée de ses habitants et le lycée est transformé en prison où meurent dans des conditions atroces près de 20.000 détenus. Les citadins sont déportés à la campagne où rien n'est prévu pour les accueillir, les familles sont séparées et les hommes, les femmes et les enfants sont soumis aux travaux forcés pendant des journées de 17 heures, entrecoupées et suivies de séances de rééducation politique. Les récalcitrants sont tués à coups de pioche. Pour remplacer les morts et pour former le peuple qui lui convient, le gouvernement décide de grossesses obligatoires.

Après l'entrée des Vietnamiens à Phnom Penh, le 7 janvier 1979, les Khmers rouges se regroupent dans une région proche de la frontière thaïlandaise puis se rallient au gouvernement de Hun Sen. Le 6 juin 2003, un accord est intervenu entre le Cambodge et l'ONU sur la constitution de tribunaux destinés à juger les dirigeants khmers rouges.



Tableau de Vann Nath, file de jeunes prisonniers aux yeux bandés.

## La Justice entre la Mémoire et l'Histoire.

Alors que les forces alliées venaient à bout de l'Allemagne nazie et que les combats faisaient rage dans le Pacifique, les représentants de 50 États réunis à San Francisco préparent et signent le 26 juin 1945, la Charte des Nations unies dont le but est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les droits de l'homme s'affirment par la Déclaration universelle de 1948. Le droit international s'étoffe par le vote de conventions. Une force de maintien de la paix : "les Casques bleus" a pour mission de protéger les populations dans les pays en guerre. La volonté de justice internationale exprimée à Nuremberg et à Tokyo, éteinte par la guerre froide, se ranime sur les débris des totalitarismes. Déterminé par l'urgence, le Conseil de sécurité de l'O.N.U. décide en 1993, la création d'un tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie puis en 1994 pour le Rwanda. Créée à Rome, en 1998, installée à La Haye, le 11 avril 2002, la Cour pénale internationale a pour mission de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le crime d'agression. Désormais, les pires criminels, les responsables de la barbarie d'État peuvent être punis. La justice permet d'entendre dans un même espace les bourreaux et les victimes, la description de faits horribles et inimaginables est rendue possible, la souffrance des victimes est reconnue. La Mémoire est sauvegardée. La force peut arrêter le crime, la justice peut apaiser les tensions, la mémoire peut éduquer, seule la volonté politique peut prévenir le chaos. Les historiens étudient les faits, distinguent les enjeux, développent les connaissances sur les violences, sur les massacres, sur les génocides et tentent de déterminer des caractéristiques communes. Les témoins, les journalistes, les humanitaires attirent l'attention de l'opinion publique. Le silence est une complicité tout comme l'aveugle obéissance aux ordres.

Il faut donner à voir pour éviter l'insoutenable, donner à penser pour écarter l'impensable, donner à connaître pour préserver l'Humanité.



Soldat de l'O.N.U.

Le Musée de la Résistance de Bondues assure la préparation du **Concours national de la Résistance et de la Déportation** dont le thème est pour 2004-2005 : Libération des camps et génocide. L'exposition est visible jusqu'au 29 avril 2005

D'autres expositions sur les thèmes antérieurs du concours peuvent être prêtées par la Musée :

- La Voix du Nord clandestine, un lien
- « Crevez murs les murs de la mémoire » témoignage sur la Déportation.
- Jeunes du Nord dans la Résistance
- « Ne me dites pas que c'est impossible » Général Leclerc, sur les FFL.

### Quelques repères bibliographiques

Arendt Hannah, Eichmann à Jérusalem, Gallimard, 1966, Folio histoire 2002  
Garapon Antoine, Olivier Mongin, sous la direction de, Kosovo, un drame annoncé, Michalon, 1999  
Hilberg Raoul, La destruction des Juifs d'Europe, Gallimard, 1991  
Kotek Joel, Rigoulot Pierre, Le siècle des camps, Lattès, 2000  
T Taylor, Procureur à Nuremberg, Seuil 1995.  
Varaut Jean-Marc, Le Procès de Nuremberg, Perrin, 2002  
Wieworka Annette, Déportation et génocide, Hachette pluriel, 2003  
Témoignages  
Filipovic Zlata, le journal de Zlata, Pocket junior, Laffont, 1998  
Hatzfeld Jean, Dans le nu de la vie, Récits des marais rwandais, Seuil 2000  
Pick Laurence, Au-delà du ciel, cinq ans chez les Khmers rouges, Barrault 1984  
Sisavang Sor, L'enfant de la rivière rouge, fayard, 1990  
Szymusiak Molyda, Les pierres crieront, une enfance cambodgienne 1975-1980, la Découverte, 1984  
Journaux et revues  
L'Histoire  
Humanitaire, le génocide des Tutsis au Rwanda, n°10, 2004  
Le Nouvel Observateur, HS n°53, janv. 2004, La Mémoire de la Shoah

**Remerciements** aux Résistants, aux Déportés, à leurs familles, à leurs amis, aux membres de l'Association « Souvenir de la Résistance et des Fusillés du fort de Bondues », à L'Office national des Combattants, à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, à la médiathèque de Fâches-Thumesnil, à Gérard Becquet, documentaliste du collège Mermoz de Fâches-Thumesnil, à la municipalité de Bondues, à Isabelle Déjardin, coordinatrice du Musée et à son équipe, à Odile Louage, présidente de la Commission-Musée, et à Francis Louage, qui a pris en charge la réalisation technique de ce document.

27 novembre 2004

